

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MULHOUSE
Conseil d'Administration du 03 novembre 2022**

11 administrateurs présents (15 en exercice, 4 procurations)

PROJET DE DELIBERATION N° 2022-23

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - 2022 (ADM/7.1.2/23)

Une nouvelle recette de 7 475 € a été octroyée au Centre Communal d'Action Sociale de Mulhouse.

Cette recette provient d'une subvention qui a été attribuée par la Préfecture de la Région Grand Est au CCAS pour conduire au titre de 2022, une action visant à poursuivre le programme de mobilisation contre les conduites addictives chez les jeunes résidant à Mulhouse « MILDECA – Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Addictions » mis en œuvre sur le territoire depuis 2021.

Pour permettre au CCAS de disposer de ces crédits de recette et de dépense, il convient d'inscrire au budget les écritures suivantes :

Recette de la section de fonctionnement

Chapitre 74, compte 7472, fonction 5220, Service gestionnaire FPP – Famille, Parentalité et Prévention Ligne de crédits n°59 « Participation Grand Est MILDECA »	+ 7 475 €
--	-----------

Dépense de la section de fonctionnement

Chapitre 011, compte 611, fonction 5220, Service gestionnaire FPP – Famille, Parentalité et Prévention Ligne de crédits n°60 « Action MILDECA »	+ 7 475 €
---	-----------

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée.

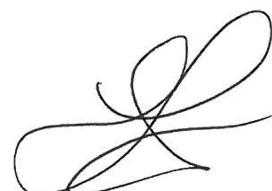
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- Approuve la Décision Modificative n°1 de 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "LUTZ".

Michèle LUTZ